REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCAPOR FONLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

> DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES AEMINISTRATIVES

93-282 du 16 JU-IN 1993 ECRET Nº / MREHA. DUFF. DGCA. SAV. 12.M.S.

Portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1989, de certains Inspecteurs de Collèges d'Enseignement Général des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Socialx (Enseignement) en tête DIATHA(Eticnnc.)-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

11

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;

(/u lée décret nº 52/275 du 5 Décembro/992portant nomination du Premier Ministre, Clef du Gouvernement,

(/u le décret nº 62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomina

tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat : (/u le décret nº 64/165 du 22 Juin 1964, fixant le statut commun

des cadres de l'Enseignement ; (/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, règlementant

l'avancement des fonctionnaires;

(/u le décret nº 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 J illet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires : 1992 (/u le décret n° \$2/975 du 7256 construct portant nomination des

Membres du Gouvernement (/u le décret no 92/979 du 25 Décembre 1992 intérims des impreseptingouvernemnt 1-

(/u le décret nº 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions

des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 44 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et révisions des situations administratives ; (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1988, fixant le règlement sur

la solde des fonctionnaires;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réumie à Brazzaville, le 08 Août 1989.-

CECRETE:

.../...

D.G.B.

ARTICLE 1ER. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'ande 1989 pour le 8° échelon de leur grade à deux (2) ans les Inspecteurs des Collèges d'Enseignement Général des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent:

- DIATHA (Etienne) Brazzaville

- EBAO (Sébastièn/ Brazzaville - IONDE\Clément/ Brazzaville

- KOULENGANA (Albert) Brazzaville - IOUKOUNGA (Jean Brazzaville

- MASSAMBA IOUMOUAMOU Brazzaville

- NDALA (Daniel ) Pool -

- NGOMA-KIPIORO (Pierre Pool)

- TSONGO (Guy Dominique) B/Ville

- NANITELAMIO Simon Bouenza - MONAMPASSI (Basile) Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 JUIN 1993

Par le Premier Ministre Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives

SAME

Claude Antoine DA COSTA

Jean Prosper KOYO

## AMPLIATIONS :